

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 15 avril 2025

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille vingt cinq-----

et le 15 avril -----
-----Date de
convocationà -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

10/04/2025

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

10/04/2025

Présents : BEZERRA Gérard, Serge BETUING, Muriel BOUZIGON, Amandine
CARRERE, Eric CHARLES, Véronique JASSERAND, Nelly DESPAX, Thérèse
FIN, Nicolas LABEYRIE, Eric LARRODE, Christiane MONDIN SEAILLESExcusés : Jean-Marc CASTAY, Sébastien LANSMANT (procuration à Nelly
DESPAX), Cécile PLOQUIN

Absent : Pierre CABANNES

Secrétaire de séance : Nelly DESPAX

Objet de la Délibération

Climatisation préau du haut Ecole

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du corps enseignant de l'école
relative à l'installation d'une climatisation au préau du haut de l'école.En effet, les températures, que ce soit en hiver ou en été, ne permettent pas aux enfants de pouvoir
occuper le préau dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'installer une climatisation et présente un devis de l'entreprise LAY de Castelnau d'Auzan-Labarrère d'un montant de 7 770.50 HT soit 9 310.60 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte l'installation d'une climatisation au préau du haut de l'école par l'entreprise LAY de Castelnau d'auzan-Labarrère pour un montant de 7 770.50 € HT soit 9 310.60 € TTC.

Fait à MONTREAL le 15 avril 2025.

